

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA VILLE D'ÉCULLY****N°2025-056****SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025****Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2025****Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33****PRÉSIDENT :** Monsieur Sébastien MICHEL**SECRÉTAIRE ÉLUE :** Madame Géraldine BALLIGAND

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-José GARCIA ; Mme Isabelle BUSQUET ; M. Nicolas DE GARILHE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; M. Claude LARDY ; M. Vincent FRIDRICI ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Loïc ALIRAND (adjoint) donne pouvoir à M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) donne pouvoir à Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Martine BIARD donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Emile COHEN donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien JACQUEMONT donne pouvoir à M. Jacques CHEVALEYRE.

Membres absents : M. Pierre POINSOT, Mme Christelle GERIN-EPELY, Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE

Nombre de présents : 22**Nombre de pouvoirs : 8****Nombre de votants : 30****OBJET**

PASSAGE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET LES BUDGETS ANNEXES DU CINÉMA ET DE L'ESPACE ÉCULLY

L'article 242, I, de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 a instauré, à titre expérimental, le Compte Financier Unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, en dérogation aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20250923-DELIB. 2025-056-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Cette expérimentation a été prolongée et élargie par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, permettant à un nombre élargi de collectivités de participer à ce dispositif.

Le Compte Financier Unique est un document unique de présentation des comptes, élaboré conjointement par l'ordonnateur et le comptable public. Il conserve la vocation de rendre compte de l'exécution budgétaire et de la situation financière de la collectivité.

Dans le cadre de cette évolution, il est proposé d'adopter le CFU pour l'année budgétaire 2025, pour les budgets suivants :

- Budget principal de la Ville,
- Budget annexe du Cinéma,
- Budget annexe de l'Espace Écully.

— — — —

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 et suivants ;

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

La Commission Finances réunie le 28 août 2025 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 30 voix pour,

- Approuve l'adhésion au dispositif du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année budgétaire 2025, pour le budget principal de la Ville ainsi que pour les budgets annexes du Cinéma et de l'Espace Écully.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document et prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré,

23 SEP. 2025

A Écully, le
La Secrétaire,



Géraldine BALLIGAND

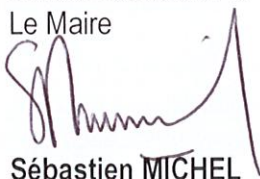
Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le
Le Maire

29 SEP. 2025



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20250923-DELIB. 2025-056-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025